



# COMMUNIQUE

## **FEUX DE FORET ET DISPONIBILITE DES PERSONNELS**

Dans un discours solennel le Ministre de l'intérieur, Gérald DARMANIN appelle les employeurs à libérer les sapeurs-pompiers volontaires afin qu'ils se rendent disponibles et renforcent les collègues sur le front des flammes.

Il existe des départements où les sapeurs-pompiers professionnels souhaitent participer à l'extinction de ces feux d'espaces naturels. Mais ils sont sommés de se positionner en congés annuels et de devenir sapeur-pompier volontaire pour l'occasion. Ces conditions n'incitent pas à se porter candidat au départ en colonne.

Il existe aussi des départements qui respectent donc ces règles, où les professionnels partent, au détriment de la couverture opérationnelle déjà fragilisée par les sous-effectifs chroniques.

Tous ces SDIS bricolent pour satisfaire les deux contraintes, sans parvenir à faire correctement l'une ou l'autre. Une fois de plus, comme la sécurité publique, la santé ou la justice, nous sommes ouvertement face à des problématiques de manque de moyens, d'effectifs et de financement.

Il est impératif de recruter, impératif de revoir le modèle tant promu par nos dirigeants alors qu'il est clairement à bout de souffle !

Nous en appelons au Ministre de l'intérieur afin qu'il prenne ses responsabilités face à une mission régalienne.

La France doit mettre la sécurité civile à la hauteur de son rang et de ses risques. La facilité de demander aux entreprises et aux collectivités des efforts sans participation accrue de l'état doit cesser.

Nous en appelons au Ministre pour engager une réelle réflexion quant à la réforme de ce modèle !

**GOUVERNER C'EST PREVOIR – POUR LE COUP C'EST RATE**